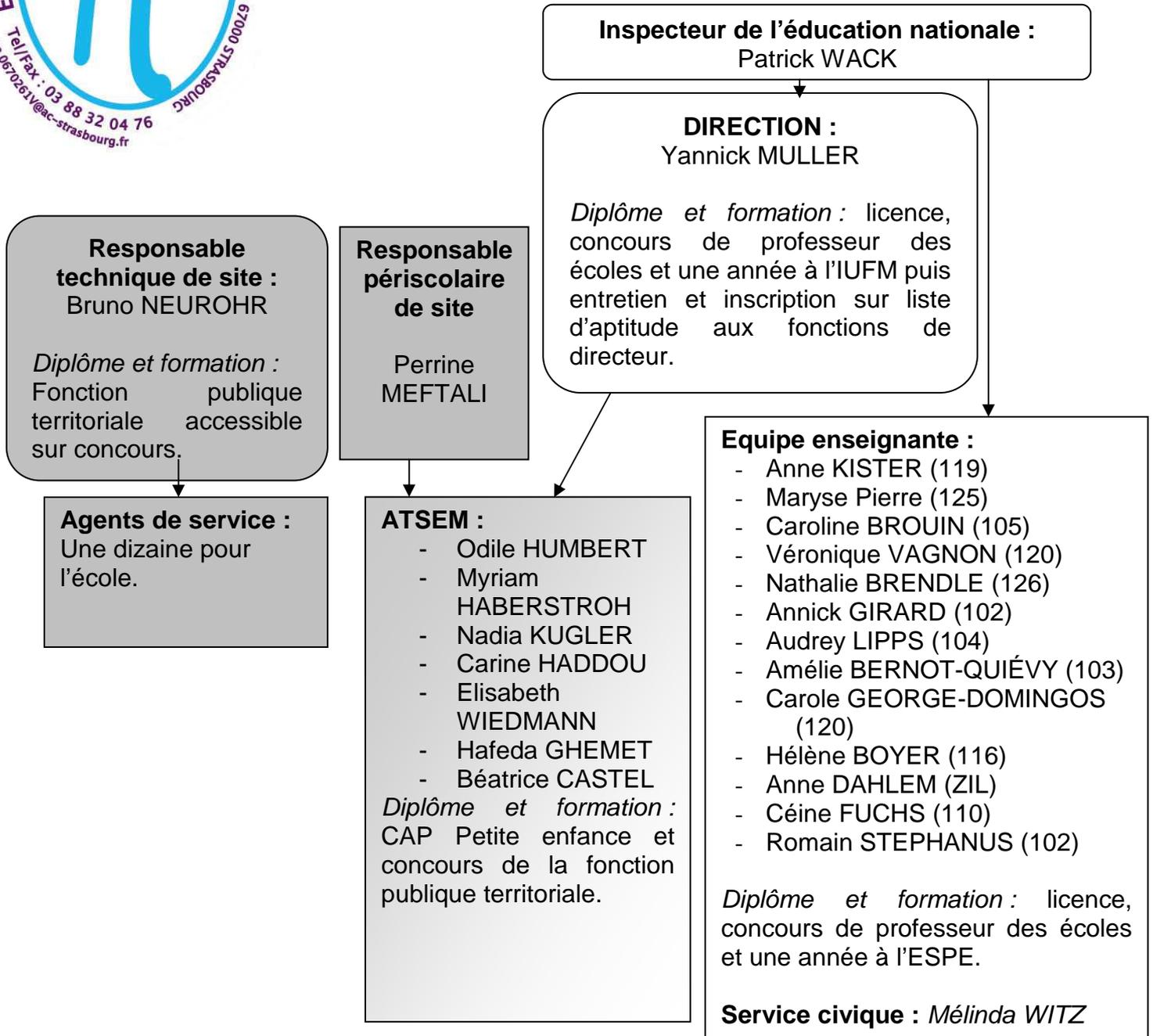




## ORGANIGRAMME DE L'ÉCOLE



### L'école maternelle comporte trois types de personnels :

- les personnels relevant du ministère de l'éducation nationale, placés sous l'autorité de l'inspecteur de circonscription et dont l'équipe est animée par le directeur de l'école.
- les personnels relevant de la ville de Strasbourg, placés sous l'autorité du concierge de l'école.
- les ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) qui font partie du personnel de la ville, mais qui relève pour une partie de leur service, celui effectué sur le temps scolaire, de l'autorité du directeur de l'école.